

Travaux en site occupé : trop, c'est trop !

21 octobre 2009

Aujourd'hui, les agents d'accueil et de l'enregistrement du site Michel Le Comte ont décidé d'arrêter le travail : en effet, depuis le début du mois de septembre, les travaux nécessaires à la mise en place du SIP ont débuté, notamment à l'accueil. Malgré les engagements pris par la Direction pour garantir la tranquillité des agents travaillant sur site, le bruit, le froid, les odeurs de colles, de peintures et autres solvants sont venus dégrader encore plus, des conditions de travail déjà mises à mal depuis de trop nombreuses années !

Petit rappel des engagements pris

Lors des réunions préparatoires à la mise en place des travaux, M Pradel s'était engagé à préserver les agents des nuisances potentielles inhérentes à tous travaux en site occupé. Normalement, les salariés des entreprises devant intervenir, et les agents, sont en effet prémunis des effets néfastes inévitables dans de telles circonstances.

Lors du CTPS du 30 septembre, le SNUI avait demandé au Directeur de banaliser les heures de sortie des agents de l'enregistrement eu égard aux nuisances déjà avérées depuis le début des travaux : il avait accepté.

Première surprise

Lors d'une réunion de chantier à laquelle le SNUI a assisté, nous avons pu constater que la Direction nous avait menti : en effet, le Directeur n'a pas du tout prévu de faire travailler les entreprises en horaires décalés, avant 9h00 et après 16h00, pour permettre aux travaux les plus gênants de ne pas incommoder les agents et les contribuables. Et pour cause, les budgets sont fortement contraints !

Courants d'air et chauffage

La semaine dernière, le froid et les courants d'air se sont invités dans les locaux : les courants d'air provoqués par les allées et venues des ouvriers, et le froid, car le Directeur n'a pas prévu qu'au 15 octobre, les premiers frimas arrivent régulièrement tous les ans ! A moins que là encore, des considérations basement budgétaires n'aient pris le pas sur le confort des agents... Ce qui est pour le moins curieux vu que la directive européenne n° 89/391 considère que la prise en charge des questions de santé au travail ne doit pas être subordonnée à des considérations économiques.

Bruits, poussières & solvants

Aujourd'hui, l'accumulation de nuisances diverses et variées a décidé les agents à arrêter le travail ! Ils ont eu raison : cette situation est intolérable !

C'est bien suite à une décision administrative que la situation des conditions de travail des agents se trouve aujourd'hui dégradée. Les agents trinquent une nouvelle fois du manque de considération de l'administration, c'est à dire in fine de leur employeur... Et il se trouve qu'il s'agit bien de **sa responsabilité**.

Des revendications pourtant simples

Depuis le début de l'annonce de la création de la fusion, le SNUI a demandé à la Direction de prendre le temps de faire les choses du mieux possible : consultation de tous les acteurs préventeurs, de l'ergonome du ministère, des agents, de l'ex-DGI, de l'ex-DGCP. Sur plusieurs points, la Direction s'est opposée à nos demandes répétées : desserrer le calendrier, impossible ! Pourtant, à ce jour, et depuis très peu de temps, la mise en place du SIP du 3/4° interviendra avec un an de retard. Comme quoi, il faut parfois savoir prendre du temps...

Sur l'ergonome, ce qui n'était pas possible pour ce site, devient réalisable sur tous les autres sites de Paris Centre. Le rapport du site d'Uzès vient d'ailleurs de sortir, et de l'aveu même de la Direction, « nous allons prendre 98 % des propositions du rapport »... Pour Michel Le Comte, c'est trop tard, circulez, y a rien à voir !

Nos revendications avaient un but : préserver l'intérêt général des personnels, des contribuables, et des missions de service public, mais aussi appréhender de manière globale le travail et son organisation.

Sur « le service à l'usager », nous pourrions sourire du fait qu'aujourd'hui, des contribuables ont été reçus en réception dans le couloir et debout, dans des conditions de confidentialité pour le moins douteuse. Vive PVFI et la certification !!!

**STOP ! LES AGENTS EXIGENT
DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES!**